



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

ICE / II/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 16 décembre 1974

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE D'EXPERTS POUR LA  
COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE D'EXAMEN

Deuxième Session

Genève, 15 au 17 janvier 1975

PROJET D'ORDRE DU JOUR

préparé par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session par le président
2. Adoption de l'ordre du jour (voir le présent document)
3. Adoption du rapport de la première session (voir document ICE/I/5)
4. Considération d'un contrat type pour des dispositions communes relatives aux essais (voir document ICE/II/3, qui sera distribué plus tard)
5. Considération de diverses modalités possibles pour une coopération internationale en matière d'examen (voir document ICE/II/2)
6. Considération des demandes et des offres pour l'échange des résultats d'essais (voir document ICE/II/4, qui sera distribué plus tard)
7. Considération de la question de savoir si des organisations non gouvernementales doivent être invitées en qualité d'observateurs à la prochaine session et, dans l'affirmative, lesquelles (ASSINSEL, CIOFORA, AIPH, FIS)
8. Etablissement du programme de la prochaine session
9. Adoption du rapport
10. Clôture de la session

\* \* \*

La réunion aura lieu au siège de l'UPOV (32, chemin des Colombettes, à Genève) et commencera à 9 h 30 le mercredi 15 janvier 1975.

[Fin du document]